

68720 HOCHSTATT



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE  
DU 30 mai 2016**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 19 h

**Sont présents** : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire  
MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Matthieu HECKLEN, Guy LOCHER, Martine BUIRETTE,  
Guilaine WEISS, Jean-Pierre BADER, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Véronique  
MULLER, Michel GENDRIN, Danièle BACH, Marc HAEGELIN, Belinda MARCHAL, Philippe  
MALASSINE, Claude LITSCHKY, Fanny FOLTZER, Philippe AYMONIN

**A donné procuration** :  
Mme Françoise RITTELMAYER à Mme Fanny FOLTZER

**Est absente excusée** :  
Mme Françoise RITTELMAYER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et salue la  
présence de la presse.

Il propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points comme  
suit :

- en point 4.1 : Durée d'amortissement d'une subvention d'équipement pour le  
bâtiment périscolaire,
- en point 6 : Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement 2017,
- en point 7 : Jury d'Assises – Liste préparatoire.

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse BARTH

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016**
2. **Urbanisme :**
  - **Déclarations préalables**
  - **Déclarations d'intention d'alléner**



3. **Intercommunalité**
  - **Composition du conseil communautaire de la CCSI**
  - **Mission de l'archiviste intercommunale : renouvellement de la convention avec la CCSI**
4. **Finances :**
  - **Durée d'amortissement d'une subvention d'équipement pour le bâtiment périscolaire**
  - **Décision modificative n° 1**
  - **Attribution d'une subvention pour la classe de découverte**
  - **Reconduction de la ligne de trésorerie**
  - **Encaissement de chèque**
5. **Chasse**
  - **Avenant à la convention de gré à gré**
  - **Garde-chasse**
6. **Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement 2017**
7. **Jury d'assises – Liste préparatoire**
8. **Compte-rendu de délégation**
9. **Divers :**
  - **Informations diverses**
  - **Remerciements**

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2016**

N'appelant aucune observation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance ordinaire du 25 avril 2016.

## **2. Urbanisme**

### **2.1. Déclarations préalables**

Deux déclarations préalables ont été réceptionnées, à savoir :

- Déposée par Monsieur Santo MARZULLO, domicilié à HOCHSTATT – 2, rue du 2<sup>ème</sup> Zouaves, pour des travaux d'édification d'une clôture d'une hauteur de 1,20 m sur le terrain cadastré section 05 – parcelle 176.
- Déposée par la SCI ELOI, représentée par Monsieur Christophe WOERNER, domiciliée à HOCHSTATT – 10, rue du Moulin, pour la mise en place d'une piscine semi-enterrée sur le terrain cadastré section 07 – parcelle 644.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.



## **2.2. Déclarations d'intention d'aliéner**

La mairie a été destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner :

- Pour le bien sis 1A, rue des Vergers, cadastré section 04 – parcelle 178/92, propriété de Monsieur et Madame Bernard LARIVIERE.
- Pour le terrain sis rue des Bergers / rue des Acacias, cadastré section 02 – parcelle 231/55, propriété de la Sarl SOVIA.

La commune n'utilise pas de son droit de préemption pour ces opérations.

## **3. Intercommunalité**

### **3.1. Composition du conseil communautaire de la CCSI**

Il est exposé que le maire de la commune de Froeningen, Monsieur Gérard VONAU, a présenté sa démission au Préfet, lequel a accepté celle-ci le 28 avril dernier.

Il convient par conséquent d'organiser une élection pour compléter le conseil municipal de la commune en vue de l'élection d'un nouveau maire.

Cette situation a une incidence sur la composition du Conseil de Communauté. En effet, conformément à l'article 4 de la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges.

Cette nouvelle détermination doit intervenir dans un délai de 2 mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal, soit, en l'espèce, la décision d'acceptation de la démission de Monsieur Gérard VONAU par le Préfet.

La composition actuelle du Conseil de Communauté, constatée par arrêté préfectoral du 23 septembre 2013, résulte d'un accord local. Dans ces conditions, il convient de procéder à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application de l'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Un nouvel accord local pourra intervenir dans les 2 mois suivant l'acceptation de la démission dans les conditions de majorité requises (les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci).

Le nouvel accord local pourrait être identique au précédent de 2013 dès lors que celui-ci satisfait aux règles posées par la loi du 9 mars 2015 précitée. A défaut d'accord local intervenu à l'issue du délai de 2 mois imparti, il appartiendra au Préfet de fixer le nombre total et la répartition des sièges selon la méthode automatique prévue à l'article L. 5211-6-1 du CGCT.



Il est proposé d'adopter l'accord local suivant :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
FROENINGEN	2
HEIDWILLER	2
HOCHSTATT	7
ILLFURTH	8
LUEMSCHWILLER	2
SAINT-BERNARD	2
SPECHBACH	4
TAGOLSHEIM	2
WALHEIM	3
	<b>32</b>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 ;

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'accord local suivant portant détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté de Communes du secteur d'Illfurth :

COMMUNE	NOMBRE DE SIEGES
<b>FROENINGEN</b>	<b>2</b>
<b>HEIDWILLER</b>	<b>2</b>
<b>HOCHSTATT</b>	<b>7</b>
<b>ILLFURTH</b>	<b>8</b>
<b>LUEMSCHWILLER</b>	<b>2</b>
<b>SAINT-BERNARD</b>	<b>2</b>
<b>SPECHBACH</b>	<b>4</b>
<b>TAGOLSHEIM</b>	<b>2</b>
<b>WALHEIM</b>	<b>3</b>
	<b>32</b>

**3.2. Mission de l'archiviste intercommunale : renouvellement de la convention avec la CCSI**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes et les communes de Froeningen, Heidwiller, Hochstatt, Illfurth, Saint-Bernard, Spechbach et Walheim ont décidé, aux fins de gestion des archives communautaires et communales, de créer un service commun, conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT.

Conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, une convention régissant ce service commun a été conclue avec les communes membres intéressées pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013. Il convient donc à présent de conclure une nouvelle convention pour une durée de trois ans.



VU l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU sa délibération du 22 octobre 2012 portant création d'un service commun de gestion des archives communautaires et communales avec la Communauté de Communes ;

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les termes de la nouvelle convention régissant le service commun de gestion des archives communautaires et communales, tels que présentés par Monsieur le Maire ;
- autorise Monsieur Matthieu HECKLEN, Adjoint au Maire, à signer cette convention ainsi que tous actes s'y rapportant.

#### **4. Finances**

##### **4.1. Durée d'amortissement d'une subvention d'équipement pour le bâtiment périscolaire**

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-2-27° du CGCT, seules sont tenues d'amortir les communes dont la population est égale ou supérieure à 3.500 habitants.

Il existe cependant une exception en ce qui concerne les subventions d'équipements versées par la collectivité qui sont obligatoirement amorties, et ce sur une durée maximale de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Il appartient dès lors à la commune de Hochstatt de définir la durée de l'amortissement de cette subvention versée en 2009 à la CCSI pour un montant de 191 013,27 €.

VU l'article le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2321-2-28 ;

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adopter une durée d'amortissement de 15 ans,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

##### **4.2. Décision modificative N° 1**

Monsieur le Maire propose d'effectuer les modifications suivantes sans incidence budgétaire.

Il s'agit de prévoir des crédits :

- en opérations d'ordre afin de régulariser des écritures d'ordre destinées à intégrer à l'actif de la commune des frais d'études ;
- en article 28041581 et 6811 pour régulariser comptablement l'amortissement obligatoire du fonds de concours versé en 2009 pour la construction du périscolaire ;
- transférer des crédits du compte 2315 au compte 605 pour ce qui concerne le montant des travaux afférent aux enfouissements de lignes téléphoniques Rue de la Chapelle.



Article	Libellé	Budgétisé	Modification	Nouveaux crédits
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses</u></b>			
605	Achat de matériel, équipements et travaux	0,00 €	+ 32 477,35 €	32 477,35 €
6811 - 042	Dotations aux amortissements des immobilisations. corp. et incorporelles	0,00 €	+ 12 734,22 €	12 734,22
023	Virement à la section d'investissement	210 500,00 €	- 45 211,57 €	165 288,43 €
	<b><u>TOTAL</u></b>		<b>0,00 €</b>	
	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT – Dépenses</u></b>			
2128 - 041	Autres agencement et aménagements de terrains	0,00 €	+ 1 356,40 €	1 356,40 €
2315	Installations, matériel et outillage technique	381 000,00 €	-32 477,35 €	348 522,65 €
	<b><u>TOTAL</u></b>		<b>-31 120,95 €</b>	
	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT – Recettes</u></b>			
021	Virement de la section de fonctionnement	210 500,00 €	- 45 211,57 €	165 288,43 €
28041581 - 040	Communes du GFP (CCSI) – Bâtiments et installations	0,00 €	12 734,22 €	12 734,22 €
2031 - 041	Frais d'études	0,00 €	1 356,40 €	1 356,40 €
	<b><u>TOTAL</u></b>		<b>-31 120,95 €</b>	
	<b><u>TOTAL (dépenses – recettes)</u></b>		<b>0,00 €</b>	

Après délibération, le **Conseil Municipal** décide, à l'unanimité :

- d'autoriser les écritures comptables nécessaires à la validation de ces régularisations,
- de charger Monsieur le Maire de toutes formalités et signatures.

#### **4.3. Attribution d'une subvention pour la classe de découverte**

Monsieur le directeur de l'école élémentaire sollicite une aide financière pour la classe de découverte qui a lieu du 26 juin au 1<sup>er</sup> juillet à Aubure dans le centre PEP « La Renardière ». Elle concerne 33 élèves de l'école élémentaire des classes de CM1 et CM2.

Cette attribution s'inscrit dans le cadre des crédits budgétaires de 1 000 € alloués au Projet Action Educative (PAE), crédits validés lors du vote du budget 2016.



Au vu de cette demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt pour les enfants,

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder une aide de 1 000,00 € dans le cadre du Projet Action Educative,
- dit que la dépense sera imputée au compte 6554 – Subvention de fonctionnement à d'autres organismes publics.

#### **4.4. Reconduction de la ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, afin de pouvoir disposer d'une manne en cas de besoin de financement, décidait, par délibération du 8 septembre 2008, de contracter une ligne de trésorerie de 500 000,00 € pour une durée de 12 mois.

Depuis, celle-ci a régulièrement été renouvelée, par voie de consultation, notamment par délibération du Conseil Municipal, qui en décidait ainsi, pour une nouvelle période de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2016.

Afin de pouvoir disposer d'une réserve, en cas de nécessité, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder à une reconduction de cette ligne de trésorerie d'un montant de 500 000,00 € pour une nouvelle période d'un an.

Des offres seront sollicitées auprès de différentes banques.

**Le Conseil Municipal,**

après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la reconduction de la ligne de trésorerie de 500 000,00 € ;
- charge Monsieur le Maire de mener les négociations et de signer le contrat et tout document à intervenir.

#### **4.5. Encaissement de chèque**

**Le Conseil Municipal** approuve l'encaissement d'un chèque émanant :

- de la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats – Maison des avocats de Colmar, de 400,00 € et 205,00 € correspondant au dédommagement des dégradations de l'école élémentaire.

Les comptabilisations relatives à l'encaissement de ce chèque seront faites conformément à la nomenclature M14.

## **5. Chasse**

### **5.1. Avenant à la convention de gré à gré**

Monsieur le Maire rappelle que le droit de chasse a été renouvelé en date du 02.02.2015, pour une durée de 9 ans, au profit de l'association de Chasse de Hochstatt par convention de gré à gré.

Lors de l'Assemblée Générale du 21 mars 2016, plusieurs modifications dans l'organisation de l'Association ont été approuvées et notamment la nomination comme Président de Monsieur Christian RIEDWEG et le changement de siège social au n°6A rue des Vosges à HOCHSTATT. Monsieur Fernand KESSLER ne souhaite plus assurer cette fonction.



**Le Conseil Municipal** prend acte de ces modifications,

et après délibération, à 18 voix pour et une voix contre (Madame Belinda MARCHAL) :

- approuve l'avenant à la convention de gré à gré prenant en compte comme président de l'association, Monsieur Christian RIEDWEG, et comme siège social le 6A rue des Vosges à 68720 HOCHSTATT,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout acte y afférent.

## **5.2. Garde-chasse**

Par lettre du 20 avril 2016, Monsieur Christian RIEDWEG, Président de l'Association de Chasse de HOCHSTATT propose comme garde-chasse, Monsieur Francis GOEPFERT, en remplacement de Monsieur André BERRA précédemment en fonction.

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à cette demande, sous réserve de l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, qui sera adressée à la Sous-Préfecture d'ALTKIRCH pour le dossier d'assermentation.

## **6. Désignation d'un coordonnateur de l'enquête de recensement 2017**

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'État n° 2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n° 2002-276,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485,

**Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- charge Monsieur le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- désigne Madame Josiane SCHNITTER, Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la mairie de HOCHSTATT, comme coordonnatrice communale chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- désigne Madame Rachel SCHNOEBELEN, Adjoint Administratif de 1<sup>ère</sup> classe à la mairie de HOCHSTATT, comme coordonnatrice communale suppléante,
- décide que les coordonnatrices effectueront leurs tâches durant les heures de services, avec le versement d'une indemnité.



## 7. Jury d'assises – Liste préparatoire

En vue de dresser la liste préparatoire communale de la liste annuelle des jurés de la Cour d'Assises, il appartient à la commune de procéder publiquement à un tirage au sort à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par Arrêté Préfectoral du 19 mai 2016.

Le nombre de jurés pour HOCHSTATT étant défini à 2, il y a lieu de tirer 6 noms au sort.

⇒ pour le bureau N°1

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
836	WOERNER	Christophe	10, rue du Moulin
426	LEHMANN	Lucien	2A, rue des Vergers
773	VAN RUYMBEKE ép. GOETSCHY	Martine	11, rue de la Chapelle

⇒ pour le bureau N°2

N° électeur	NOM	Prénoms	Adresse
696	STEPHAN	Laurent	2B, rue de Zillisheim
70	BLEU	Eléonore	15, rue Soland
493	MONNIER	Claudine	10A, rue de la Carrière

## 8. Compte-rendu de délégation

En application du code général des collectivités territoriales et notamment de son article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

### 8.1. Travaux d'entretien du terrain d'honneur

Prestation confiée à ID VERDE de Mulhouse au prix de 3 780,00 € HT soit 4 536,00 € TTC comprenant une aération à couteaux au printemps, carottage et regarnissage en fin de période de championnat et aération, décompactage et fourniture de sable à l'automne.

### 8.2. Stores à l'école maternelle

Acquisition de trois stores en remplacement de ceux défectueux et pour une fenêtre non équipée auprès de SMD de Zillisheim pour un prix de 613,00 € HT soit 735,60 € TTC.



### **8.3. Alimentation des stores BSO de la mairie**

Prestation de câblage de 3 stores BSO à la mairie confiée à l'entreprise PARELEC de Walheim pour un montant de 1 180,36 € HT soit 1 416,43 € TTC.

### **8.4. Matériel sapeurs-pompiers**

Une commande a été passée auprès de la Société CARON Sécurité à VIEUX-THANN pour l'achat de deux AERIS Phase II Fenzy (appareils respiratoires autonomes à air comprimé) pour un coût total HT s'élevant à 1 165,12 € HT, soit 1 398,14 € TTC.

## **9. Divers**

### **9.1. Informations diverses**

- **Point sur les travaux :**

Les travaux **rue de la Chapelle** sont en cours de finalisation. La circulation sera rétablie dès le vendredi 3 juin au soir.

Le projet de mise en place de ralentisseurs est mis en suspens, afin de prendre le temps d'une période d'observation de la circulation. Des stationnements sur les trottoirs ont déjà été constatés, bien que la rue ne soit pas encore rouverte à la circulation.

L'**éclairage public rues de la Vallée / des Cigognes** est installé et fonctionne.

Les travaux de réfection de l'**église** ont été partiellement réceptionnés ce matin. La réouverture de l'église au public est prévue le 4 juin.

La réhabilitation de l'**orgue** se poursuit par l'harmonie de l'instrument prévue au cours de semaines à venir.

- **Travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de Zillisheim (RD 18VI) (sous la maîtrise d'œuvre du Syndicat d'Eau de Heimsbrunn et environs) :**

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau rue de Zillisheim, du carrefour jusqu'à la fontaine, débuteront dès les premiers jours des vacances scolaires d'été.

Madame Martine BUIRETTE s'enquiert de savoir si ces travaux ont un lien avec le projet de constructions par SOVIA rue des Bergers.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de lien. Ces travaux de remplacement d'une conduite qui alimente les communes de Zillisheim et Flaxlanden, ceci avant que les enrobés soient refaits par le Département du Haut-Rhin. La rue sera ensuite reclassée en voirie communale.

- **Bilan Journée Citoyenne :**

Monsieur le Maire adressent ses remerciements à toutes celles et ceux qui ont activement participé à cette journée. Ce fût une belle journée, dans des conditions météorologiques chanceuses.

L'ensemble des participants seront conviés à la présentation d'un bilan de la journée et au visionnage des photos.



- **Saisonniers d'été.**  
Une dizaine de candidatures ont été réceptionnées pour un emploi saisonnier d'été au sein des services techniques.  
4 jeunes par période de deux ou trois semaines ont été retenus.
- **Consignes de tri.**  
Monsieur le Maire présente les nouvelles consignes de tri applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016.  
Il rappelle que cette modernisation du tri est liée à un appel à projets lancé par l'ADEME en début d'année 2015, auquel la CCSI (en partenariat 3 communautés de communes du Sundgau) s'est portée candidate avec le soutien de la COVED. Cette dernière a réalisé un investissement important pour équiper l'usine de tri en cohérence avec ces évolutions, qui permettront de recycler une plus grande quantité de déchets. Une communication sur le devenir des déchets recyclés est prévue dans les prochains Feuillets.

## **9.2. Remerciements**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de :

- ⇒ Monsieur Maurice HAENLIN (85 ans)
- ⇒ Monsieur Joseph MULLER (80 ans)
- ⇒ Monsieur Fernand CALDERARA (80 ans)  
pour le cadeau offert par la municipalité à l'occasion de leur anniversaire.
- ⇒ Monsieur et Madame Jean-Claude THIVET  
pour l'arrangement offert par la commune à l'occasion de leurs noces d'or.

### **Rappel de quelques dates à retenir :**

Lundi 4 juillet 2016 à 19h : Conseil Municipal,

11 septembre 2016 : Concert inaugural de l'orgue réhabilité,

Dimanche 23 octobre 2016 : Inauguration de l'église rénovée et de l'orgue.

Une commission travaux se tiendra au cours du mois de juin. La date sera précisée ultérieurement.

### **Interventions diverses :**

- **Intervention de Madame Danièle BACH :**  
Elle fait part de la sollicitation d'une habitante, Mme Nicole ROCHE, pour la mise en place des panneaux « Voisins vigilants ».  
Monsieur le Maire lui répond que cette action n'est pas limitée à des panneaux mais consiste en un accord avec la gendarmerie. Une réflexion peut être engagée si le Conseil Municipal le juge opportun.  
Elle fait également part d'une demande ancienne de Monsieur PRINZBACH, qui habite Grand'Rue, concernant la réfection de son muret. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est préférable d'attendre l'avancée du projet d'aménagement de la voirie (éventuellement en 2017).



- A la demande de Madame Martine BUIRETTE, Monsieur le Maire informe qu'une **opération sur les premiers secours**, notamment sur le massage cardiaque, est prévue par la CCSI en collaboration avec le SDIS. Cette opération devrait se tenir le 22 octobre 2016 à ILLFURTH.
- **Intervention de Monsieur Guy LOCHER :**  
Le balayage des chaussées par AFC Balayage sera réalisé le 2 juin prochain.
- **Coulées de boue :**  
Suite à l'information de Monsieur LOCHER, Madame Véronique MULLER signale que le balayage ne sera pas aisé dans les rues qui ont subies des coulées de boue la semaine dernière.  
Sur ce sujet, Monsieur Mathieu HARTMANN évoque également le problème du chemin d'accès au contrôle technique, qu'il a déblayé déjà à deux reprises, et demande si une solution d'aménagement plus durable est envisageable.  
Monsieur Marc HAEGELIN souligne les problèmes d'inondations récurrents dans les maisons de sa rue (rue Charles GOUNOD).
- **Intervention de Monsieur Jean-Pierre BADER :**  
A la question de Monsieur BADER sur l'état d'avancement du projet d'aménagement de la zone de l'ancien terrain de football, Monsieur le Maire informe que le projet est en bonne voie pour un démarrage dès la fin de l'été. Le permis de construire a été délivré début mars et rien ne pouvait être signé tant que le délai de recours de 2 mois n'était pas passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,  
Michel WILLEMANN

